

Fiche technique

Réception des travaux : mai 2005
Coût total : 21,3 millions d'euros TTC
toutes dépenses confondues
Surfaces hors œuvre nette : 4.586 m²
Surface utile : 2.566 m²
Salles d'audience : 2
Parking : 47 places

Les acteurs du projet

Maitre d'ouvrage ministère de la Justice :

Direction de l'Administration générale
et de l'équipement
Direction des Services Judiciaires

Mandataire du maître d'ouvrage :

A.M.O.T.M.J.

Service affectataire :

Cour d'appel de Montpellier

Services utilisateurs :

Tribunal de grande instance de Narbonne
Tribunal d'instance de Narbonne

Maitre d'œuvre :

Frédéric BOREL Architecte mandataire
O.T.C.E (B.E.T.)

Joakim LARSSON Architecte Chef de projet

Patrick AUJOUAT Architecte

Massimo MATTIUSI Architecte

Marc YOUNAN Architecte

Mazet et associés : économiste (Etudes)

Jean-Paul LAMOUREUX : acousticien

Jocelyne SACRE / D'SPACE : mobilier

Conducteur d'opération : D.D.E. de l'Aude

Assistants Maitrise d'ouvrage :

GENERALE DE PROJET

OASIIS (thermique) - OPTIME (sûreté)

Contrôle technique SOCOTEC

Coordonnateur SPS INGEROP

QUADRIM, BETEREM (exploitation & maintenance)

VOUTAY (assistance nouveau marché de travaux)

SEV (signalétique)

Programmiste : CER

Entreprise générale de travaux : SOGEA SUD

Entreprises de mobilier :

FORUM DIFFUSION, RBC, SEC SILVERA

L'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice (AMOTMJ) est un établissement public administratif créé le 31 août 2001, sous la tutelle du ministère de la Justice.

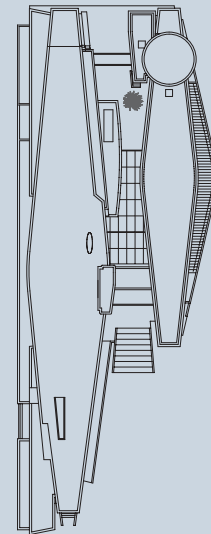
Principal service constructeur du ministère, elle a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires.

L'Agence pilote plus d'une centaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques, financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

Agence de maîtrise
d'ouvrage des travaux
du ministère de la Justice
30, rue du Château-des-Rentiers
75013 Paris
Téléphone : 01 53 94 88 00
Télécopie : 01 53 94 89 00
www.amotmj.justice.fr



Palais de justice de Narbonne



*Un palais de justice est un lieu
où s'exprime la citoyenneté,
où des hommes jugent d'autres
hommes. Il doit apporter calme,
apaisement, sérénité et en même
temps offrir un lieu solennel,
proposer une monumentalité
non ostentatoire. C'est avant
tout un parvis, un lieu ouvert,
un espace de débats essentiel
à la vie démocratique.*

Frédéric Borel

Un édifice à l'échelle de la ville	2
Une architecture expressive et poétique pour la Justice	6
Un jeu subtil de multiplication des formes	8
Lumières, transparences et sérénité	14
Des flux qui racontent la vie du bâtiment	17
Agrémenter le temps, celui des débats et celui de l'attente	18
Des espaces conviviaux et baignés de lumière	22
Une nouvelle page de l'histoire urbaine de Narbonne	23
Réalisation et parcours	28



Le palais de justice de Narbonne

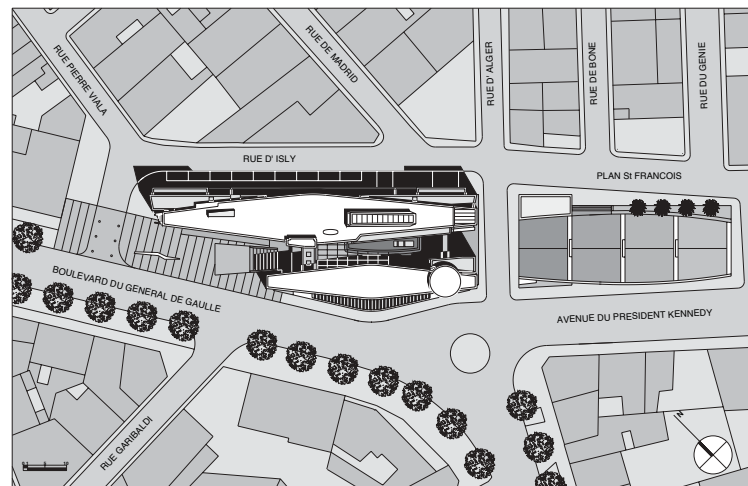


Un édifice à l'échelle de la ville

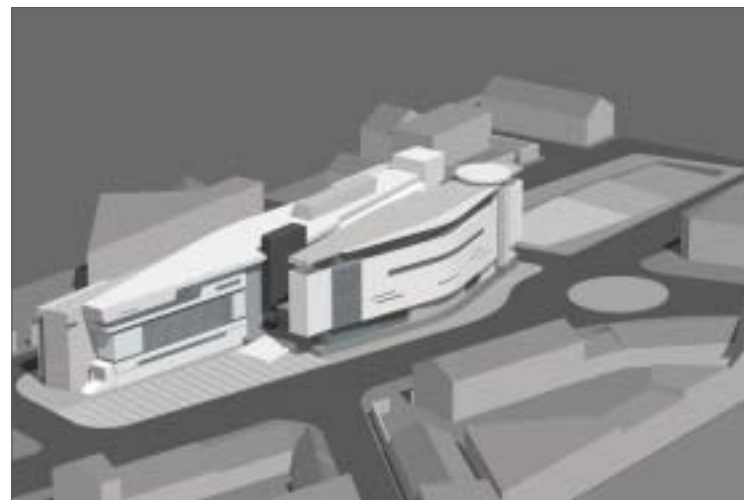
La construction d'un nouveau palais de justice à Narbonne s'est imposée au début des années 1990, pour remplacer le bâtiment historique devenu vétuste et exigü. Le ministère de la Justice a choisi, pour le tribunal de grande instance et le tribunal d'instance, une implantation toute proche de la précédente, en lisière de la vieille ville, sur l'emplacement des fortifications médiévales. Le site est central, longé par l'un des axes majeurs de la cité, le boulevard du Général de Gaulle, qui dessert plusieurs équipements publics.

achevé en 2005, le nouvel édifice se remarque par ses justes proportions, parfaitement à l'échelle de la ville. En effet, la volumétrie environnante, dominée par des bâtiments anciens de factures diverses, ne se prêtait pas à la monumentalité. Le projet de l'architecte Frédéric Borel s'inscrit dans cette sensibilité, dans ce dialogue avec l'environnement. Lors du concours, en 1996, les trois autres concurrents, Pierre-Louis Faloci, Gilles Cusy/Michel Maraval et Florence Rollet/Pascal Lipsky, avaient tous recherché une affirmation de l'entrée selon les codes classiques, en ouvrant le Palais sur le boulevard du Général de Gaulle. Frédéric Borel considérait cette option comme délicate à traiter en raison de l'existence d'un nœud routier sur le boulevard. Il a choisi de faire apparaître le bâtiment à la manière d'une forme pleine, une émergence, quelque peu onirique, et a préféré localiser la façade principale latéralement, tournée vers le centre ancien. Celle-ci s'inscrit dans une échancrure produite par le glissement de deux parois épaisses, dégagant un parvis, considéré comme une place, une agora, un lieu de socialisation ouvert sur la ville.

La façade du parvis s'affirme alors dans sa dimension verticale. Deux tours encadrent un axe de transparence, un canyon de lumière qui laisse deviner un jardin intérieur au cœur du Palais et, au-delà, les contreforts des Cévennes. L'espace public, symbole par excellence de la citoyenneté, semble se prolonger naturellement dans le Palais. Pour Frédéric Borel, cet axe de lumière est au cœur de ses réflexions : "Je recherche des espaces qui ménagent des échappées visuelles, qui laissent deviner une suite possible".



Le nouveau palais de justice regroupe le tribunal d'instance (TI) et le tribunal de grande instance (TGI).





L'aile du tribunal de grande instance accompagne le parvis et ses brise-soleil verticaux évoquent la colonnade emblématique des bâtiments judiciaires classiques.

Une architecture expressive et poétique pour la Justice

Jouant de la verticalité, de la transparence et de l'ouverture, cette architecture donne d'emblée à lire un certain nombre de valeurs de Justice. La politique ambitieuse de construction engagée depuis une quinzaine d'années par le ministère de la Justice n'a pas forgé une nouvelle image unique de la Justice. C'est une approche pragmatique et ouverte qui prévaut, loin des politiques des modèles des années 1970 et 1980 de certains ministères ou de l'académisme du XIX^e siècle. « Depuis deux décennies, le ministère de la Justice a été au cœur de nombreux débats sur la question de la définition d'une symbolique judiciaire nouvelle, voire d'une doctrine en terme de vocabulaire architectural à l'instar de celle qui existait au XIX^e siècle. Ces débats très riches n'ont pas abouti à une orientation univoque tant les points de vue se sont révélés multiples », précise le directeur de l'AMOTMJ. Pour autant, l'architecture se doit de traduire une certaine conception contemporaine de l'institution et des valeurs qu'elle porte aujourd'hui : une justice ouverte et accueillante pour le citoyen. Un palais de justice est un bâtiment signifiant et structurant de la cité dont la fonction transcende nos vies, constitue le ciment de la société et permet aux valeurs de la démocratie de se transmettre entre générations. Pour exprimer cette fonction fondamentale, c'est une architecture expressive, voire poétique qui est recherchée et non une écriture neutre. Le palais de justice se distingue d'un bâtiment tertiaire et, bien sûr de l'habitat. Il doit exprimer l'intemporel, c'est-à-dire être dégage de tout effet de mode, ainsi qu'une certaine gravité. Des contraintes qui excluent tout caractère ludique mais ne signifient pas pour autant tristesse et lourdeur.

Lors du concours, les architectes projettent sur le bâtiment qu'ils dessinent leur imaginaire et leur expérience d'homme. Le jury apprécie les valeurs morales véhiculées par le projet, au-delà de ses qualités spatiales et de sa capacité à assurer un bon fonctionnement des services judiciaires. Pour Frédéric Borel : « Il ne s'agit pas de justice divine. Un palais de justice est un lieu où s'exprime la citoyenneté, où des hommes jugent d'autres hommes. Il doit apporter calme, apaisement, sérénité et en même temps offrir un lieu solennel, proposer une monumentalité non ostentatoire. C'est avant tout un parvis, un lieu ouvert, un espace de débats essentiel à la vie démocratique. »

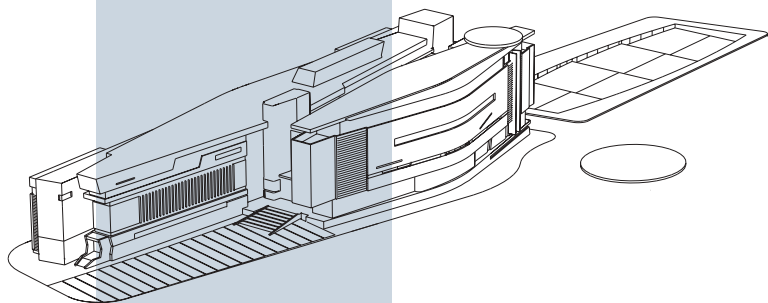
Madame la présidente du tribunal de grande instance partage cette analyse : « En vingt-cinq ans, l'image de la justice s'est transformée, peut-être parce que les femmes sont plus nombreuses. La nécessité d'impressionner demeure mais le bâtiment doit également exprimer cette évolution. Le Palais de Narbonne donne bien à voir cet équilibre, ne serait-ce que grâce à ses matériaux. Ils sont à la fois contemporains, comme le béton préfabriqué blanc, les cassettes en tôle émaillée ou les menuiseries en aluminium et, traditionnels, comme le granit ou la pierre agrafée. »



L'aile du tribunal d'instance épouse le boulevard Charles-de-Gaulle de sa forme galbée, reconstituant ainsi une urbanité douce et fluide.



Un palais de justice exprime l'intemporel.



Un jeu subtil de multiplication des formes

L'édifice apparaît au premier regard comme une émergence qui ponctue le tissu de la ville. Il suggère la richesse d'un monde intérieur et non la froide efficacité d'une administration. Cet effet est obtenu par le jeu de la multiplication des formes : les deux corps de bâtiment, dont l'un est très généreusement galbé, sont solidement ancrés dans le sol ; ils sont ensuite subdivisés par des jeux de plis et de feuilletés qui constituent des éléments caractéristiques de l'architecture de Frédéric Borel. Puis ils sont complexifiés en partie haute par un découpage des volumes en « coiffes » : des tours ou des tourelles, le disque en forme de coupole ou encore le brise-soleil horizontal formant une pergola.

La forme sculpturale du bâtiment abritant le tribunal d'instance s'oppose à celle plus picturale du bâtiment du tribunal de grande instance. Le premier, plus en prise sur la ville, traite les affaires civiles, alors que le second traite aussi des affaires pénales.

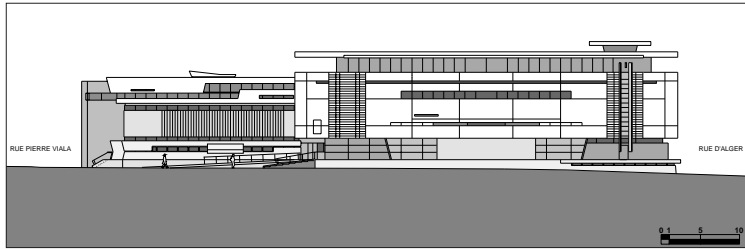
L'architecte a également souhaité inscrire une notion de continuité historique en façade, en réinterprétant le thème de la colonnade, un élément emblématique de l'architecture judiciaire du XIX^e siècle. Traditionnellement, celui-ci soulignait la dimension verticale du bâtiment. Ici, il se présente en façade ouest sous la forme d'un grand brise-soleil vertical, apposé à la façade du tribunal de grande instance.

*Détails du disque et du brise-soleil de la façade,
boulevard du Général de Gaulle.*

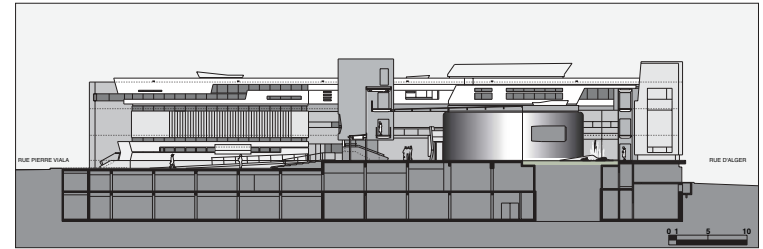




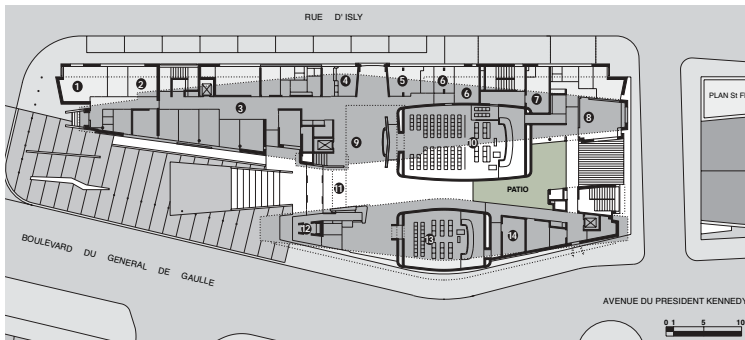
L'axe de transparence traverse le Palais de part en part. Depuis le plan Saint-François, le bâtiment se lit ainsi comme deux tours réunies par un espace sous verre.



Élévation boulevard du Général de Gaulle

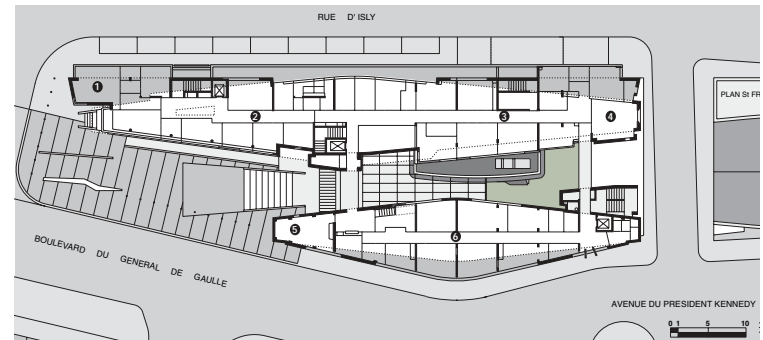


Coupe élévation longitudinale



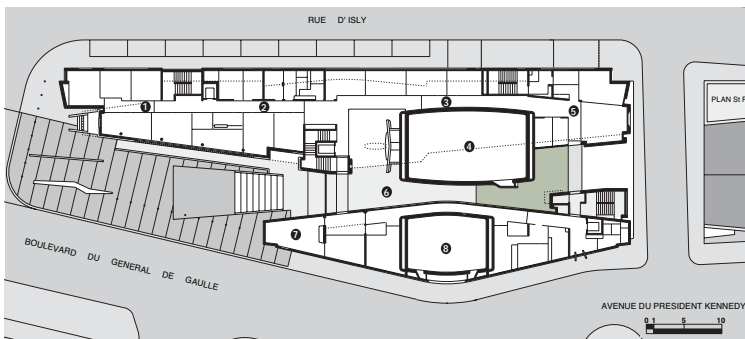
Rez-de-chaussée haut

- | | | | |
|------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 1. Salle de formation | 5. Vestiaires avocats | 9. Salle des Pas Perdus | 13. Audiences civiles |
| 2. Bureau du bâtonnier | 6. Attente témoins | 10. Audiences pénales | 14. Salle des délibérés |
| 3. Juge des enfants | 7. Attente détenus | 11. Accueil | |
| 4. G.U.G. | 8. Salle des délibérés | 12. Poste de sécurité | |



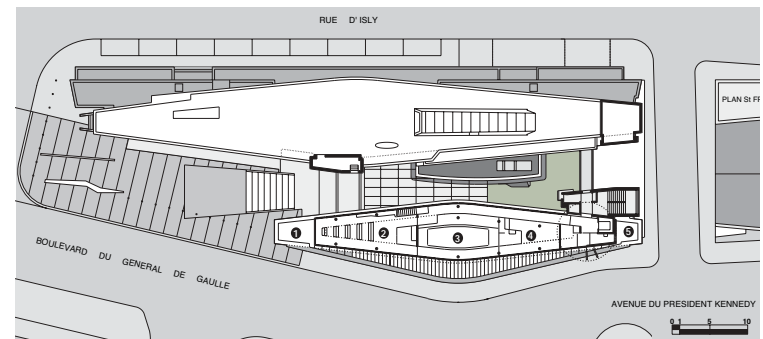
R+2

- | | |
|--|---|
| 1. Présidence du tribunal de grande instance | 4. Bureau du Procureur |
| 2. Tribunal de grande instance - Greffe | 5. Bureau du président du tribunal d'instance |
| 3. Tribunal de grande instance - Parquet | 6. Tribunal d'instance |



R+1

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Affaires familiales | 5. Instruction |
| 2. Affaires civiles | 6. Vide sur salle des Pas Perdus |
| 3. Affaires pénales | 7. Juge d'application des peines |
| 4. Vide sur salle d'audience pénale | 8. Vide sur salle d'audience civile |



R+3

- | |
|---------------------|
| 1. Terrasse |
| 2. Bibliothèque |
| 3. Salle de réunion |
| 4. Cafétéria |
| 5. Terrasse |



*Les balustrades
de protection,
au niveau des étages,
sont en verre
transparent, libérant
ainsi visuellement
l'espace.*

Lumières, transparences et sérénité

Pénétrer dans le nouveau palais de justice de Narbonne apparaît comme une invitation. Le visiteur accède d'emblée à la salle des pas perdus, tel un atrium, dans lequel les salles d'audience sont mises en scène comme des volumes carénés ; l'une noire et l'autre dorée. L'espace se prolonge derrière une paroi de verre tout en hauteur, par un patio planté en pleine terre composé de palmiers et de plantes méditerranéennes.

Le dessin de la verrière, très sobre, est animé à l'intérieur d'un pare-soleil horizontal perforé, permettant, selon les heures et les saisons, un jeu d'ombres portées qui varient et imprègnent de mille tonalités la salle des pas perdus. Le lieu baigne dans la lumière naturelle, créant un mouvement continu entre l'intérieur et l'extérieur. Comme un relais, un puits de lumière zénithale offre un éclairage tamisé vers les bureaux du tribunal de grande instance, organisés sur trois niveaux. De tous côtés, le regard file sans obstacle, au travers des balustrades de verre transparent, qui mettent les étages et les espaces en relation visuelle. Dans cette ambiance, créée par les parois blanches en façade et le sol de granit gris, la discrète présence de formes arrondies et de lignes souples, de végétation et de lumière, contribuent à une atmosphère sereine, presque domestique.





Des flux qui racontent la vie du bâtiment

Cette sérénité masque l'intense activité qui règne dans ces lieux. En effet, les personnes appelées à fréquenter le palais de justice sont toujours plus nombreuses, tant le nombre de litiges s'accroît et le recours à la justice s'amplifie pour régler des conflits familiaux, des affaires civiles qui relèvent de la vie quotidienne.

Cette activité se retrouve dans les flux qui racontent eux-mêmes la vie du bâtiment. Il y a tout d'abord les visiteurs à la recherche de renseignements, d'informations ou bien les personnes convoquées au tribunal, souvent accompagnés de leur famille ou de leurs proches. Ils se dirigent naturellement vers la banque d'accueil, à droite de l'entrée, puis sont orientés vers les différents bureaux du tribunal d'instance ou de grande instance ou vers les salles d'audience.

Une des grandes qualités de l'édifice, comme le souligne Madame la procureure, est d'avoir su trouver un équilibre entre « la tendance sécuritaire » destinée à protéger tous et chacun et le « tout ouvert ».

Un circuit spécifique et sécurisé a été mis en place pour les détenus, escortés par les policiers. Il part du rez-de-chaussée bas, accessible depuis la rue d'Isly en fourgon puis dessert par un escalier la salle d'audience pénale, au rez-de-chaussée haut, l'instruction, au premier étage et le parquet au deuxième étage. La zone sécurisée constitue un quart du bâtiment.

Le dernier parcours est celui suivi par les magistrats, les fonctionnaires, les avocats et les autres personnels qui fréquentent quotidiennement le Palais. Les échanges entre le tribunal d'instance et le tribunal de grande instance sont fréquents et facilités par les passerelles légères qui relient les bâtiments. En effet, les deux entités sont différenciées mais œuvrent en étroite collaboration.

Ainsi, le bâtiment est subtilement innervé par des circuits qui correspondent aux attentes des différents usagers.

Dans la salle des pas perdus, le brise-soleil horizontal perforé permet de limiter l'échauffement du bâtiment en été.



Agréments le temps, celui des débats et celui de l'attente

Les visiteurs peuvent pénétrer dans tous les espaces publics et les salles d'audiences. Ceux-ci ont été aménagés en alliant le souci de confort qui favorise la sérénité des esprits, et le respect dû à l'institution.

Au niveau des bureaux du tribunal de grande instance, les larges espaces d'attente bénéficient d'un apport en lumière naturelle, dispensé par les puits de lumière ou par la partie fixe en verre dépoli des portes, qui diffusent depuis les bureaux un éclairage doux sur les espaces de circulation.

Les salles d'audiences mises en scène par l'architecte ont été conçues comme des lieux clairement distincts où la justice se rend. Cette volonté se manifeste depuis la salle des pas perdus. La salle d'audience civile, côté tribunal d'instance, implantée entre le boulevard et la salle des pas perdus, est capotée de cassettes de tôle émaillée dorée.

La salle d'audience pénale, côté tribunal de grande instance, est, quant à elle, habillée de granit flammé noir, doublée d'un heaume, qui ménage un sas d'entrée.

À l'intérieur, les parois sont habillées de parements gris clair. Les tables d'audience en bois blond, dans la même essence et la même tonalité que le mobilier, sont légèrement surélevées par rapport au reste de la salle. Le faux plafond est une partie intégrante du concept architectural, traité selon la même démarche graphique que celle qui anime les façades. Pour Frédéric Borel, « les plafonds et les murs d'une salle d'audience doivent être capables de capter le regard et d'agrémenter le temps, celui des débats et celui de l'attente ».



Le sas menant à la salle d'audience pénale.



La salle d'audience civile.



La salle d'audience pénale.

Des espaces conviviaux et baignés de lumière

Les espaces réservés au personnel sont situés au troisième étage du tribunal d'instance qui comporte une grande salle de réunion, la bibliothèque et la cafétéria.



La bibliothèque du 3^e étage



La cafétéria.



Le rez-de-chaussée haut réserve une salle de détente face au patio.

Une nouvelle page de l'histoire urbaine de Narbonne

Les utilisateurs ont accueilli avec plaisir la générosité de leurs nouveaux espaces de travail, salles d'audience et bureaux. L'implantation des différents services dans le bâtiment a fait l'objet d'un soin minutieux et permet un fonctionnement approprié. Le nouveau palais de justice inscrit clairement dans la ville l'exigence de l'Etat en matière de qualité de la construction publique et écrit une nouvelle page de l'histoire urbaine de Narbonne.



Vue sur le patio.



La salle de réunion du 3^e étage.



L'espace de la salle des pas perdus se prolonge par un patio composé de palmiers et de plantes méditerranéennes.

La réalisation

Le bastion

Presque dix ans se sont écoulés entre le lancement du concours d'architectes et l'installation des juridictions dans les lieux.

En effet, la découverte d'un bastion mérovingien, après le début du chantier, a imposé un arrêt des travaux d'environ six mois, le temps de trouver les adaptations nécessaires.

Le bastion a été mis au jour et rendu accessible au niveau rez-de-chaussée bas.

La construction du palais de justice s'est poursuivie en préservant le mur ancien de toute destruction, même partielle.

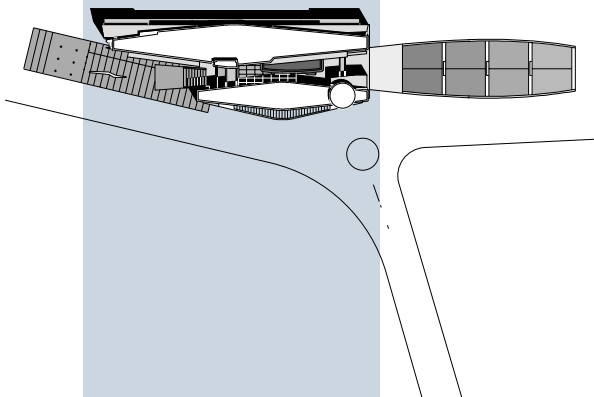
Des micro-pieux traversent ainsi ponctuellement les vestiges pour constituer les fondations du nouvel édifice.

Cette protection ménage l'avenir et permet une éventuelle mise en valeur future du mur.

La complexité des ouvrages

Certains ouvrages comme les plafonds, les menuiseries, les verrières ont nécessité un soin tout particulier lors de la conception et de la réalisation.

Pour une adaptation optimale au climat de la région, les plafonds possèdent un système réversible chaud-froid et les fenêtres associent protection thermique et solaire, grâce à un système de double vitrage épais avec stores intégrés.



Parcours dans le bâtiment et découverte de détails d'architecture, de formes, de couleurs, de matériaux



Matières



Figures

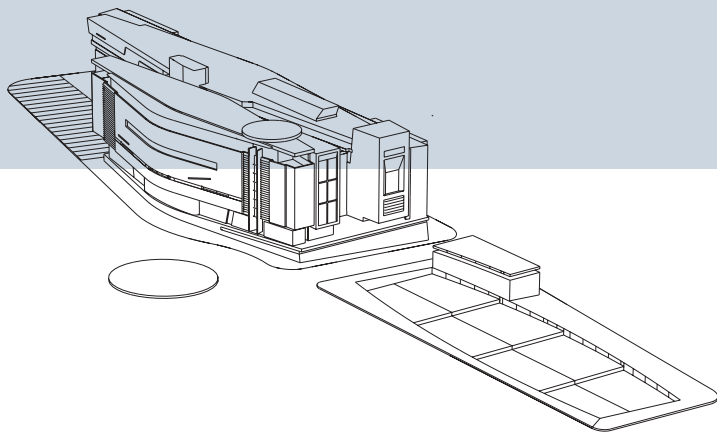


Modénatures





Un canyon de lumière s'ouvre entre le tribunal de grande instance et le tribunal d'instance.



Le palais de justice s'inscrit à l'échelle de la ville.



**Cette plaquette est réalisée
à l'initiative de l'AMOTMJ**

Réalisation

Service communication

Liliane Guignier
Agnès Gorczyca
Grégory Renaux

Ont collaboré à l'opération pour l'AMOTMJ

Christian Cléret, *directeur général*
Quang Dang Tran, *directeur adjoint
au directeur général*
Pierre Carme, *directeur*
Agnès Nouy, *directrice de programme*
Virginie Leroy, *directrice de programme*
Karine Brougat, *chef de projet*

Remerciements

Frédéric Borel, *architecte*
Catherine Lelong, *présidente du TGI*
Yolande Renzi, *procureure de la République*
Anne Belmonte, *greffière en chef*

Texte

Françoise Arnold

Conception et réalisation graphique

Crayon Noir e-médias

Crédits photographiques

Nicolas Borel

Impression

Imprimerie Leclerc

